

93  
DECRET N° 77/753 du 26 DECEMBRE 1977

Portant nomination de Monsieur NZENGOMONA  
Raphaël en instance d'intégration, en  
qualité de Directeur Régional du Commerce  
à la Sangha.-

**LE DEUXIEME VICE-PRÉSIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,**

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du  
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;  
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organi-  
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;  
Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à  
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du  
Congo ;  
Vu le décret n° 77/574 du II Novembre 1977 portant attri-  
butions et Organisation du Ministère du Commerce ;  
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion  
du 10 Novembre 1977 ;

**DECRETE :**

**ARTICLE 1ER.-** Monsieur NZENGOMONA Raphaël en instance d'intégration  
est nommé Directeur Régional du Commerce à la Sangha.

**ARTICLE 2.-** Le présent décret qui prend effet à compter de la date  
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Jour-  
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué par  
tout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 26 DECEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice Président du  
Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

A. MOULOUA ZOUATI.-

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Commerce,

Jacob OKANZA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-